

Envoyé en préfecture le 18/02/2025

Reçu en préfecture le 18/02/2025

Publié le 18 février 2025 5 1

ID: 069-200040590-20250213-ARR2025\_178-AU

N° 2025 / 178

## **ARRETÉ**

Le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône.

Vu l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales.

Considérant la chute d'une dalle de faux plafond sur les terrains de boules du Clos de Milly, situés sur la commune de Saint-Etienne-des-Oullières, liée à une infiltration d'eau sous toiture le jeudi 13 février 2025 et afin de garantir la sécurité des usagers du boulodrome du Clos de Milly en attendant les vérifications et les réparations éventuelles ;

## ARRETE

<u>Article 1</u>: L'utilisation du boulodrome du Clos de Milly, situé sur la commune de Saint-Etienne-des-Oullières, est interdite jusqu'à nouvel ordre.

<u>Article 2</u>: La réouverture de l'équipement sera envisagée seulement après les vérifications nécessaires permettant de garantir la sécurité des usagers.

Fait à Villefranche, Le 13 février 2025

Le Président Pascal RONZIERE



115, rue Paul Bert - CS 70290 - 69665 Villefranche-sur-Saône Cedex +33 (0)4 74 68 23 08 • contact@agglo-villefranche.fr • www.agglo-villefranche.fr N° 1551 4554 4554 55